



Après exclusion du b2 passer un concours avec assermentation

Par **heuliez**, le **11/02/2008** à **18:17**

J'ai fait effacer mon casier et je voudrai savoir si je peux pretendre a passer un concours tel que la police municipale, en sachant qu'il y a l'assermentation et que c'est le tribunal qui la donne et que ce dernier a acces au b1 là où tout est inscrit? merci